L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JEROME BAYON.

VENDREDI MATIN, 14 DECEMBRE 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 14 décembre.

La bureau du gouverneur et celui du secrétaire d'état sont maintenant établis dans la maison du gouvernement, rue du Canal. Le trésorier d'état doit s'y transporter sous peu de jours.

GUERRE! Nous avions terminé le sommaire ci-après, quand il nous est tombé sous la main un journal de Charleston, le *City Gazette*, qui donne l'importante nouvelle que voici:

"Par l'arrivée dans ce port, hier, du navire *Virginia*, capitaine Turner, parti d'Amsterdam le 20 octobre, nous apprenons qu'a cette date, les hostilités étaient deja commencées entre les Hollandais et les Belges."

La malle du nord nous a apporté hier des journaux de New-York du 29 novembre; ils contiennent des nouvelles de Liverpool du 22 octobre et de Londres du 21, reçues par le navire *Ajax*, capitaine Hiern; on a eu également à New-York des avis de Cadix du 23 octobre, par le brick *Montévidéo*, capitaine Farren.

Commençons par le plus important. Le capitaine Farren rapporte que la flotte de Miguel de Portugal a été prise en entier par celle de don Pédro. D'après les derniers rapports, comme on le verra plus bas, la flotte miguéliste avait relaché à Vigo le 29 septembre, sous le prétexte de faire quelques réparations; et l'on ajoutait qu'elle avait été accueillie froidement dans ce port, où, malgré les remontrances de l'amiral, on lui avait imposé une quarantaine de huit jours.

Voici l'origine de la nouvelle transmise par le capitaine Farren. Le jour même de son départ de Cadix, il est entré dans ce port un brick espagnol venant de Vigo; ce brick rapportait que les autorités de Vigo afin de maintenir la neutralité de leur port avaient cru devoir intimer à la flotte miguéliste d'en sortir ou de se soumettre à être desarmée: que l'amiral, ayant choisi de s'éloigner, était parti pendant la nuit, mais qu'il avait rencontré la flotte de don Pedro, commandée par Sartorius, qui croisait devant le port, et qu'il en avait résulté un combat dans lequel ce dernier avait remporté une victoire complette et s'était emparé de tous les vaisseaux miguélistes. On ajoute que les deux flottes ont été vues naviguant de conserve vers Porto. On croyait assez généralement à cette nouvelle à Cadix.

La flotte miguéliste se composait du *don Juan VI*, de 80 canons et de 778 hommes; de la *Princesse royale*, frégate de 50 canons et de 480 hommes; du sloop la *Cybèle*, de 26 canons et de 234 hommes; de l'*Isabelle*, de 24 canons et de 199 hommes; du brick le *Fego*, de 20 canons et de 151 hommes; du brick l'*Audacieso*, de 18 canons et de 144 hommes; total 218 canons et 1996 hommes.

Tout était tranquille à Cadix. La reine régente a publié un décret d'amnistie pour toutes les personnes qui ont pris part à des conspirations durant l'extrême maladie du roi; quinze individus, néanmoins, sont exceptés de cette amnistie. La santé du roi s'améliore de plus en plus.

Les nouvelles de Londres du 21 octobre, annoncent, sur la foi des avis de Madrid, venus par la voie de Bordeaux, que les Miguélistes ont tenté, le 29 septembre, sur Porto, une attaque qui a continué le 30 et le 1er. octobre; mais ils ont été repoussés, obligés d'abandonner leurs avant-postes, et de se retirer à cinq lieues de Porto.

La flotte miguéliste, ainsi que nous l'avons dit plus haut, est entrée le 29 septembre dans la baie de Vigo. Sartorius est arrivé devant Vigo le 3 octobre, et bloquait l'ennemi aux deux passes de la baie.

Le *United Kingdom*, journal anglais, se livre à des réflexions pleines de sens sur le discours du roi de Hollande. "Ce n'est pas, dit-il, un composé d'eau et de lait, comme les discours royaux ordinaires. Il respire la défiance et la guerre. Sa majesté se plaint d'injures, d'insultes et de *perfidies*. Elle dit que pour l'amour de la paix, elle a poussé les concessions aussi loin que le lui permettaient l'honneur et les intérêts de la nation belge; et que loin que cette conduite de sa part ait amené un résultat favorable, elle n'a été suivie que de demandes plus irraisonnables. Ces demandes, le roi Guillaume dit qu'il ne peut y accéder. Il les rejette donc, et montre du doigt ses canons! Il dit à la conférence qu'il est préparé à la guerre—que toutes ses frontières sont armées—que ses forces navales et militaires sont dans l'état le plus satisfaisant—que ses milices sont en campagne—que ses volontaires sont prêts à marcher—que ses sujets sont indignés des injustices qu'il a souffertes, et sont prêts à faire tous les sacrifices plutôt que de se soumettre tranquillement aux conditions des diplomates de Londres.

"Ce discours, continue le même journal, a donc toute l'importance d'une déclaration de guerre formelle. Il met fin tout d'un coup aux protocoles. La conférence est avertie qu'elle peut avoir recours à ses dernières ressources. En un mot, c'est la fin des négociations; et maintenant que la France et l'Angleterre ont fait des menaces, il faut ou qu'elles les mettent à exécution, ou qu'elles renoncent à leur tâche d'arbitrage et se retirent couvertes de honte et de mépris. Le peuple hollandais est décidé à résister à toute tentative de coërcition dirigée contre lui; et son roi se vante de recevoir "des puissances étrangères des *témoignages réitérés de leur sympathie*."

"Il ne reçoit point de semblables témoignages de la France ni de l'Angleterre, et conséquemment par les puissances étrangères il entend la Prusse, la Russie et l'Autriche. Nous ne doutons pas qu'il n'en soit ainsi. Il y a quelque part, un appui *secret*, des promesses positives sur lesquelles il compte, et des arrangemens sous entendus dans lesquels il a confiance. En attendant, la France et l'Angleterre préparent leurs flottes. Les pilotes de l'Escaut sont prêts à en enlever les bouées et les balises, et le général Chassé est assis, sombre et silencieux, auprès de ses canons. La flotte combinée est destinée à se rendre dans cette rivière, et sa première apparition y sera le signal d'une guerre générale. Ce ne sera pas une bagatelle, comme l'imaginent quelques uns de ces messieurs de la Bourse. Bloquer la Hollande, c'est une farce; ce serait seulement nuire aux puissances qui la bloqueraient, faire perdre à l'Angleterre quelques uns de ses meilleurs vaisseaux, interrompre le commerce, et faire un tort sérieux aux manufactures anglaises. Aucun armement naval ne peut repousser Chassé de la citadelle d'Anvers; et au moment où l'armée française entrera en Belgique, les Prussiens avec 100,000 hommes y entreront aussi."

Les journaux de Moscow, en Russie, parlent d'un projet d'ouvrir, par terre, une communication avec la Chine. Les propriétaires des diligences de cette ville se proposent de pousser leurs communications jusqu'à Varsovie, et dans le cours de l'année prochaine, de les prolonger à travers les gouvernemens de Tambuff, de Kasan, de Peron, de Tobolsk, d'Irkutzk, d'Iabutzk, et jusqu'à Kiackta, sur les frontières de la Chine. Il est même question de traiter avec l'entreprise française des Messageries Royales, de manière qu'on pourra monter en voiture à Paris pour aller en Chine, presque sans mettre pied à terre!

Des nouvelles de Carthagène du 4 oct. annoncent la prise de la ville de Pasto (Nouvelle-Grenade) par le général Obando.

Le comité des relations fédérales, dans la Caroline du Sud, auquel avait été référée certaine partie du message du gouverneur qui suggérait qu'il serait convenable d'inviter le Président à faire retirer de la citadelle de Charleston les troupes des Etats-Unis qui l'occupent, a présenté avec son rapport la résolution suivante:

"Résolu que le gouverneur soit requis d'intimer à l'officier commandant d'avoir à faire ses préparatifs pour faire retirer, dans le plus bref délai possible, de la citadelle de Charleston les troupes des Etats Unis qui l'occupent, parce qu'on a besoin de cet édifice pour y loger les armes de l'état."

M. Linant, voyageur français, vient de découvrir une riche mine d'or sur les montagnes qui bordent l'isthme de Suez. Par les expériences faites au Caire sur le minerai de ces montagnes, on a reconnu qu'il contenait un cinquième d'or pur! C'est autant que les mines les plus abondantes du Pérou.

M. l'Editeur de l'Abeille,

Deux des *saints-alliés* dans la guerre que l'on s'est plu à déclarer à M. de Santangelo, pour avoir revendiqué contre la médisance l'honneur de plusieurs personnes ou classes de la plus haute respectabilité dans cette ville, ont plaisanté, faute de meilleures raisons, dans le *Courrier de la Louisiane* et dans votre estimable journal, sur les qualifications de *citoyen* des Etats-Unis et d'ancien adjudant-général, qu'il avait ajoutées à sa signature au bas de l'article dans lequel il combattait la diatribe. Moi qui connais à fond les principes de ce Monsieur et qui d'ailleurs ai lu, *non superficiellement*, tout ce qui a été écrit de lui et par lui dans cette occasion, je trouve que puisqu'il s'agissait d'une attaque contre tous les étrangers et les émigrés en général, M. de Santangelo, dans sa réponse, devait faire connaître au public, ainsi qu'il l'a fait, que, quoique né par hasard dans un pays esclave, il se trouvait être, *par choix*, citoyen d'un pays libre, et que par son ancien grade militaire il ne devait nullement être soupçonné d'appartenir à aucune de ces classes de *parvenus* ou autres, dont on avait fait la satyre. Je sais, et je peux le prouver, que si M. de Santangelo était aussi charmé de ses anciens titres qu'on a bien voulu le dire, au lieu de se borner à la modeste mention de son ancienne qualité dans un état qui est et qui sera, de tous temps et chez tous les peuples esclaves ou libres, toujours respectable,—l'état militaire,—il aurait eu bien plus d'*ex* à citer; il aurait pu se dire ex-marquis et baron de tels et tels fiefs, ex chevalier de tels ordres, ex-membre de telles sociétés scientifiques ou littéraires, ex-avocat à la cour de cassation de tel pays, ex-secrétaire de légation de tel gouvernement, ex rédacteur de deux journaux célèbres &c.; sans même ajouter qu'il est assez connu comme auteur de plusieurs ouvrages d'une utilité incontestable; qu'il a été *deux fois* condamné à mort pour la cause sacrée des peuples; qu'il a fait dix campagnes et a été blessé trois fois sur le champ d'honneur; qu'il a été exilé ou banni cinq fois pour son inébranlable attachement à la même cause; qu'il a été l'organisateur ou le chef de plus de vingt sociétés publiques ou secrètes, tendant au même but, au sein même des plus affreuses persécutions politiques et religieuses; qu'il a été dépouillé, pour les mêmes honorables motifs, d'une fortune très considérable, et qu'il croit avoir mérité depuis six ans, dans les Etats-Unis d'Amérique, l'estime publique par l'emploi de ses talens à l'éducation scientifique et littéraire de la jeunesse, &c. Si M. de Santangelo, dis-je, eût fait connaître tout cela, qu'auraient fait, qu'auraient dit ses détracteurs? Nouveaux Erostrates, ils auraient incendié le temple de Diane pour rendre leurs noms immortels. *Beati pauperes spiritu*; ou plutôt, puisque du latin il faut, *pater, parce illis quia nesciunt quod faciunt.*

Un Observateur.

EXTÉRIEUR.
FRANCE.

Paris, 9 octobre.

De la présidence du maréchal Soult

Le grand argument que l'on fait valoir en faveur de la présidence du maréchal Soult, c'est qu'il tient l'armée entre ses mains, et qu'au moment où peut-être la guerre est plus que jamais imminente, c'est un homme indispensable.

L'armée ne tient aucunement au maréchal Soult; elle ne le connaît pas; elle ne connaît aujourd'hui aucun général. C'est la guerre qui donne les soldats aux généraux. La paix profonde et très peu glorieuse dont nous avons joui depuis deux ans, et que M. le maréchal Soult a beaucoup contribué à maintenir par ses serviles attachemens pour la politique du 13 mars, n'a certes point échauffé les imaginations de nos jeunes soldats en sa faveur. Qu'on ne craigne donc pas de voir l'armée s'insurger ou déserter si M. le maréchal cessait de présider aux grandes entreprises de fournitures. Il ne manquera jamais de grands fournisseurs tant que la France acquittera un budget de 15 cents millions.

Les amis du gouvernement disent que le maréchal a rétabli la discipline, l'instruction et la bonne administration dans l'armée. Le budget de la guerre est double de ce qu'il était sous la restauration, et il s'en faut de beaucoup que l'armée ait vu doubler son effectif. L'instruction de l'armée était, sous la restauration, ce qu'elle est aujourd'hui. Les méthodes d'instruction et d'administration n'ont pas changé, que nous sachions depuis vingt ans. M. le maréchal Soult n'a rien inventé dans son ministère, si ce n'est les petits poignards d'infanterie fabriqués avec les fers qui sortent de ses mines. Un pays qui doit ses institutions militaires à Napoléon a peu de perfectionnemens, même de détail, à attendre de M. le maréchal Soult: car Napoléon, qui certainement voyait les grandes choses aussi bien que M. le maréchal, jugeait encore mieux que lui des petites.

Mais le maréchal Soult a rétabli la discipline!.....C'est un compliment peu flatteur adressé au maréchal Gérard, son prédécesseur, qui a traversé sans grand éclat, mais aussi sans grands marchés et sans mise en état de siége de Paris, de Lyon, de Grenoble, l'époque voisine de la révolution de juillet, et la plus difficile. L'armée a fait admirer sa discipline dans les mois de juillet et août 1830, c'est à dire qu'elle a été patriote malgré la discipline. Elle a chassé de ses rangs, sans attendre l'avis du pouvoir nouveau, les hommes dont la présence était une insulte à nos couleurs nationales. Le maréchal a, depuis, réintégré beaucoup de ces officiers dévoués au gouvernement déchu, et, pour leur trouver place, il a fait sortir de l'armée les officiers qui, sous le maréchal Gérard, avaient reçu le prix de persécutions essuyées sous les Bourbons. Le système d'épuration pratiqué par la royauté déchue a été remis en honneur. Il est encore établi que des sentimens d'opposition et d'indépendance ne peuvent battre sans crime sous l'uniforme de l'officier. Est-ce là la discipline restaurée par M. le maréchal? Inquisition, oui; mais discipline, non.

C'est enfin à titre de grand capitaine que la place de M. le maréchal Soult est marquée, dit-on, à la tête du conseil. Si c'est le premier de nos généraux, qu'on le place à la frontière. Louis XIV ne se serait pas avisé d'envoyer Louvois commander l'armée de Turenne pour faire de Turenne un fournisseur général de fusils, de sabres et de chevaux. Mais compte-t-on bien, en effet, sur le génie militaire du maréchal Soult en cas de guerre avec l'Europe? C'est un malheur que le gouvernement représentatif nous fasse voir de si près ces grandes capacités qui ont besoin de s'envelopper des mystères d'un impénétrable état-major pour garder leur prestige; mais il est impossible de croire à la présence d'esprit et à la supériorité de jugement du maréchal Soult, quand on l'a vu se démener à la tribune pour défendre ses idées ou plutôt son budget. Une si déplorable médiocrité parlementaire n'est certainement pas l'enveloppe du génie. Si la guerre comme l'a dit Napoléon, est de la logique transcendante, M. le maréchal Soult, grand capitaine, ferait mentir cette définition du plus grand logicien et du plus grand capitaine de l'époque.

D'ailleurs, la guerre doit-elle s'engager prochainement? Ce sera encore une guerre de toute l'Europe contre la France; et la guerre telle que la concevraient les lieutenans de Bonaparte serait certainement notre perte. Il faudra bien voir ces messieurs présider aux débuts d'une nouvelle lutte, mais il ne faudrait pas, d'hors et déjà, attacher la fortune de la France à leurs noms, et notre salut à "leur vieille expérience." L'Europe nous fera la guerre avec ses vieux soldats et ses vieux généraux, parce que l'Europe se traîne et ne change pas; la France ne devra son salut qu'à l'inexpérience, à la témérité, à l'entraînement de ses nouvelles générations révolutionnaires. Les blancs-becs à tête chaude sont les plus redoutables ennemis des vieux ferrailleurs devenus trop savans pour être braves. Les soldats de Frédéric furent tout déconcertés des façons de faire de nos paysans de 92. Cette fois encore on mettra forcément les passions à la place de la tactique, jusqu'à ce que les passions aient enfanté la tactique qui leur est propre et qui ne s'apprend pas dans les livres. Si Bonaparte a été l'enfant de la révolution, il a été bien plus encore par son système militaire que par sa fortune politique. Ses pâles lieutenans nous dresseront fort bien des conscrits, mais les conscrits en sauront plus qu'eux sur un champ de bataille révolutionnaire. (National.)

Paris, 11 octobre.

On dit que les troupes françaises sont rappelées de la Morée.

—Le roi Léopold et son unique ministre, M. Goblet, sont on ne peut plus alarmés des réclamations qui s'élèvent de toutes parts sur l'organisation judiciaire; les refus d'acceptation se succèdent avec une rapidité singulière. A la nouvelle de sa nomination, M. de Robaulx est accouru à Bruxelles pour notifier son refus. Le 7, une réunion très nombreuse de personnes recommandables avait arrêté qu'elle ferait donner une sérénade à M. A. Gendebien pour le féliciter d'avoir repoussé les offres du ministère de la justice.

—On écrit de Londres:

"Il paraît que nos ministres wighs, dans leur admiration pour la révolution de juillet, ne laissent pas de prévoir ce qui peut arriver dans l'avenir, et qu'ils s'efforcent en conséquence, comme on dit, de ménager *la chèvre et le chou*. Voici, sous ce rapport, quelques détails curieux qui se rattachent au départ du roi Charles X. Ce prince avait fait demander un vaisseau royal pour faire la traversée. Nos ministres, sans refuser la demande firent de belles promesses et traînèrent en longueur. Charles, justement irrité de leurs tergiversations, arrêta son passage à bord de l'*United-Kingdom*, qu'il paya même, par parenthèse, la somme énorme de 1,000 liv. sterl. A peine nos ministres ont-ils appris que tout était arrangé, qu'ils donnent, en toute hâte, l'ordre au vaisseau royal le *Lightning* de mettre à la voile pour aller prendre Charles X à New-Haven; mais, comme on devait s'y attendre, à l'arrivée du *Lightning*, le roi était déjà dans l'Elbe. Par ce moyen, nos ministres comptent pouvoir dire à Louis-Philippe qu'il n'ont *point* fourni de vaisseau de la marine royale à Charles X, ce qui est vrai; tandis que, dans le cas d'une restauration, ce qu'ils savent fort bien être dans l'ordre des choses possibles, ils espèrent pouvoir s'excuser sur l'intention, et rejeter la faute sur le capitaine Allen, qui n'a pas exécuté ses ordres avec assez de promptitude." (*Journ. de La Haye.*)

—On écrit de Bruxelles:

"Une personne de la suite du roi, récemment arrivée d'Angleterre, assure que, depuis un mois, environ 500 à 600 ouvriers sont occupés à faire les réparations et embellissemens au palais de *Claremont, appartenant* à Léopold. De là on conclut qu'il serait dans l'intention de passer la Manche, si les momens devenaient trop critiques."

BELGIQUE.

Bruxelles, 6 octobre.

Voici de nouveaux détails sur l'excursion des Hollandais au château de Caster:

Ils ont coupé tous les arbres de la propriété qui se trouvaient sur le plateau dans la direction de la ville, fleurs, arbustes, arbres fruitiers, tout y a passé; le terrain est tout à-fait ras; ils ont abattu un charmant pavillon, sous prétexte qu'il masquait le château; toutes les portes et fenêtres du château ont été enlevées et transportées à Maëstricht.

Chargés du butin fait au château de Caster, les Hollandais sont rentrés à Maëstricht, où tous les arbres un peu forts ont été enfermés pour servir de bois de chauffage.

Le dégât causé par les Hollandais à Caster, est évalué à une trentaine de mille francs.

Cette conduite vous donnera une idée des malheurs qui nous menacent. (*National.*)

Décédée hier à midi Melle. Pauline Herman, enfant de M. Florian Hermann. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister au convoi et enterrement qui aura aujourd'hui à 10 heures précises du matin, de la demeure de M. Saml. Herman, rue St. Louis, No. 115.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Ohio, Garvin, Philadelphie, S. P. Morgan.
Navire paquebot Talma, Lears, New York, W. G. Hewes.
Brick Aquella, Boardman, Liverpool, L. H. Gale.
Brick Intrepido, Botta, Havane, Tufts & Clark.
Golt. Eliza Ann, Perry, Charleston, capitaine.

Arrivés.

Navire Consbrook, Bristow, de Belfast.
Bateau à vapeur Lioness, Griffin, d'Alexandrie.
Bateau à vapeur Little Rock, Rudd, du Little-Rock.
Bateau à vapeur Tippecanoe, Fullerton, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Beaver, Swaim, du Grand Golfe.
Bateau à vapeur Experiment, Harris, de St. Louis, avec plomb, [illegible] tabac, coton, &c.
Bateau à vapeur Memphis, Bradford, de Nashville, avec un chargement assorti.

MEMORANDA.

Navires annoncés au Hâvre pour ce port, le 22 oct. les navires Salem et Helvetia, devant partir le 28; brick Amazon, incessamment.
Bateau à vapeur Columbus, Britt, de Pittsburg.
Bateau à vapeur Peruvian, Wriker, de Memphis.

MADAME GRANET se voit avec regret dans la nécessité de prévenir les personnes qui sont dans l'intention de lui confier leurs enfans, que, par suite des retards que lui ont fait éprouver les ouvriers, elle est obligée de remettre au lundi, 24 de ce mois, l'ouverture définitive de son pensionnat. 14 déc

A VENDRE.—Chez T. LANAVIT, encoignure des rues Bourbon et Douane, les articles suivants nouvellement reçus:
11 boucauts jambons, 1ère. qualité de Cincinnati pour l'usage des familles;
23 demi barils *Corn Beef*, de la marque de Marth de New-York;
25 fréquins de beurre du Missouri, 1ère. qualité.
10 douzaines confiture de la Havane en pobans;
100 douzaine gelées et pâtes de gouyave de différentes grandeurs. 15 déc.

LE soussigné ayant cédé son fond de graines de jardinage, sollicite en faveur de M. Pre. Lemoine son successeur dans ce genre d'affaires, la bienveillance de ses anciennes pratiques et du public en général.
14 déc VALSIN VIGNAUD.

AYANT acquis les graines fraiches, de jardinage que M. Valsin Vignaud vient de recevoir d'Europe et du nord, et de plus ayant pris des arrangements pour recevoir aux époques convenables celles pour chaque saison, le soussigné informe Messieurs les habitants et autres, qu'il sera constamment pourvu de graines nouvellement récoltées et tirées des meilleures sources d'Europe et du nord. En conséquence et par sa ponctualité à remplir les ordres qu'on voudra bien lui donner, il espère mériter les encouragements du public. PRE. LEMOINE.
Rue Conti, No. magasin précédemment occupé par MM. Armes & Pédron, attenant à la Banque d'Orléans. 14 déc—5.

$5 DE RECOMPENSE.

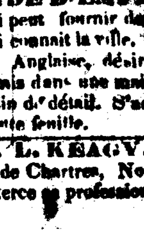

Sera donnée à celui qui ramènera chez le soussigné ou conduira à la geôle, la négresse nommée CAROLINE, âgée de 18 ans, taille moyenne, ayant l'habitude de vendre des paquets par les rues; elle est très bien connue en ville. Il est à présumer qu'elle ne s'écartera pas de la ville. Les capitaines de navires ou bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asyle, sous les peines portées par loi. VE. LACOUR,
Rue des Ursuline, près des Remparts.
14 déc—3.3ps.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des testaments*—Lundi, 17 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, à mon bureau, pour compte de la succession de feu John Drury, un cheval bon sauteur, avec selle, bride et martingale. *Plus:* une montre en or, clé et chaîne de sûreté, Conditions: comptant. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Rég. des test.
14 déc

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 16 DECEMBRE 1832.

La Muette de Portici,
Grand opéra en cinq actes.
Le spectacle sera terminé par
RABELAIS OU LE *PRESBYTERE DE MEUDON.*
Comédie anecdote en un acte mêlée de couplets.

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer les dames et messieurs de cette ville que la souscription des Bals de société est ouverte; les personnes qui desirent y souscrire sont priées de s'adresser chez M. J. Davis, ou à E. BERTUS.
N. B. Les Bals masqués commenceront le samedi 22 décembre, et continueront pendant toute la saison.
11 déc.

SALLE DE BAL,
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.
POUR L'OUVERTURE,
Samedi prochain, 15 décembre 1832,
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Prix d'entrée. Cavalier, $1.
Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes et manteaux &c. 13 déc.

John Burrow vs. un canot d'huitres.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 15 décembre, à une heure, P. M. vis-à-vis la vieille halle, un canot d'huitres, saisi dans l'affaire ci-dessus.
14 déc L. DAUNOY, marshal.

MAGASIN DE MODES.
VEUVE BARJAC a transporté son magasin de modes dans la nouvelle maison de la Fabrique, à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans.
13 déc—3.

A LOUER.
TROIS TERRAINS à louer au faubourg Washington, ces terrains sont entourés et situés près du fleuve, ils sont propres pour le commerce du bois. S'adresser à l'encoignure d'Orléans et Remparts.
13 déc—3.

VIN DE CHAMPAGNE.
50 PANIERS vin de Champagne, qualité supérieure, en débarquement du brick Sharon, et à vendre par
13 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

CAFE.—100 sacs café, en debarquement du brick Joséfina, de la Havane, à vendre par F. H. PETITPAIN.
13 déc. Encoignure Chartres & Toulouse.

DAMEJANNES.
700 DAMEJANNES de 5½ gallons chaque, en débarquement, et a vendre par F. H. PETITPAIN,
13 déc encoignure Chartres et Toulouse.

PLANCHES.—80,000 pieds planches de pin jaune de 1 à 1½ pouces d'épaisseur, journellement attendus, à vendre par
13 déc TOURNE & BECKWITH.

171 FREQUINS graisse en feuille de Lexington, en débarquement du bateau-à-vapeur Trenton, et à vendre par TOURNE & BECKWITH.
13 déc Rue de la Nlle. Levée, No. 15.

EN débarquement du navire Hewes, venant de Bordeaux, et à vendre par PRE. LAFAYE, au magasin de M. Fréché Cougot, No. 137, rue Royale ou sur la Levée ces jours-ci.
Savoir:
Vins en barriques, haut St. Emillion des années 1822, 1825 et 1827;
Do. en barriques, haut Canon, do. 1825 et 1827;
Do. do. St. Emillion 2me. cru, do. 1825 et 1827;
Do. do. Côte Fronsac ou petit Canon, 1827;
Do. do. Grave poméral, 1er. crû, do. 1827;
Do. Blanc doux de Bergerac en demi barriques, 1825 et 1827;
Eau-de-Vie de Cognac de l'année 1822;
Vin de St. Emillion en caisse des années 1815, 1819 et 1822;
Do. Blanc Grave Barsac en caisses de. 1827 et 1822;
Do. Muscat en caisses de 1822;
Do. Blanc doux, de Bergerac de 1825;
Do. Rouge poméral en caisses, de 1819;
Anizette, qualité supérieure et Liqueurs superfines;
Lentilles en barils;
Graines de mil et de chanvre, pour les oiseaux; Sangsues de Hongrie, à vendre chez M. Blanchet, pharmacien. Le tout garanti, Vins naturels, des crûs *annoncés, et à vendre à des prix modérés.* On trouvera le vin en caisse chez MM. Dufour & Desbois.
12 déc—1m.

AVIS.—Les personnes qui doivent à Antoine Gilly, sont priées de payer dans le plus bref délai, entre les mains du syndic des créanciers.
12 déc—3 P. LAGAY.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 12 décembre 1832—*John Pendergast vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, mardi, 15 janvier 1833, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que J. J. Mercier, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Extrait des minutes.
13 déc—12,3ps. F. BUISSON, *dép. gref.*

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Jean Baptiste—*Cour des Preuves*—Attendu que les héritiers de Célestin Ferraud h. de c. l. décédé ont renoncé à sa succession, avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession qu'une assemblée aura lieu en l'étude de moi, juge soussigné ex-officio notaire de cette paroisse, le dix-sept decembre mil huit cent trente deux, à dix heures du matin, afin de déterminer à quels termes et conditions les biens appartenant à la dite succession seront vendus, et de nommer des syndics pour les administrer.
Psse. St. Jean Baptiste, 3 novembre 1832.
T. LE BLANC, Juge.
8 nov—[illegible] 3f ps.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments.*—Samedi, 22 du courant, à une heure de l'après-midi, il sera vendu dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne, une armoire d'acajou, chaises, tables, &c. *Plus:* un lot d'argenterie pesant 64 onces, et un cheval, le tout pour le compte de la succession de feu Joseph Monrose h. c. l. Par ordre de la Cour.
12 déc. MARTIN BLACHE, rég.

AVIS.—Toutes personnes qui doivent à la succession de feu Frédéric Delallande, sont invitées à solder leurs mémoires au soussigné, et toutes celles qui ont des réclamations contre la dite succession voudront bien lui remettre leurs comptes.
P. AUVRAY, curateur,
12 déc—3,10j rue des Tchoupitoulas, No. 369.

SUCCESSION DE J. B. WILLMAN.
TOUTES personnes ayant des réclamations ou qui doivent à la succession, sont requises de s'adresser à M. J. J. Mercier. 11 déc—3,10j

COLLEGE ST. LOUIS,
(DANS LE MISSOURI.)

CE collège est sous la direction de sept ecclésiastiques catholiques qui se dévouent exclusivement à l'éducation de la jeunesse, dans les sciences et la morale; il sont assistés de trois professeurs. Cette institution est renommée pour l'excellence de sa scholastique et de sa discipline morale, non moins que pour la douceur et la salubrité du lieu où elle est placée, sur les hauteurs de la ville de St. Louis. Le cours des études embrasse à la fois une éducation *commerciale* et une éducation *classique*, en y comprenant les langues Anglaise, Française et Espagnole. Les conditions sont extrêmement *modérées*, ne s'élevant pas à plus de $150, y compris toutes dépenses extraordinaires, sauf la musique et le dessin.

Les parens et tuteurs qui ont des enfans ou des pupilles au Collège sont informés que M. James Byrne, de la société *Sloat et Byrne* a été nommé agent pour cet état. Pour plus ample information, s'adresser à l'agent, ou au rév. C. Maenhaut, curé de l'église Ste. Marie, rue des Ursulines.

Le rév. J. Van de Velde, vice-président du dit Collège, et maintenant en tournée dans la Louisiane, et qui, pendant son séjour dans cette ville réside à l'église Ste. Marie, retournera à St. Louis vers le commencement de l'année prochaine, et pourra se charger de conduire les enfans qu'on voudra bien lui confier. 6 déc—3,1ps.

POUR LITTLE ROCK.
Fort Smith, Cantonnement Gibson, et les ports intermédiaires.

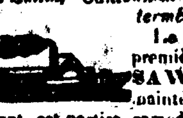

Le bateau à vapeur neuf, de première classe, ARKANSAW, capitaine Thompson, est maintenant prêt à recevoir un chargement, et partira samedi matin, 15 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRAY, DURRIVE & CO.
14 déc rue de la Nouvelle-Levée, No. 38.

POUR LE FORT ADAMS
Et tous les ports intermédiaires,

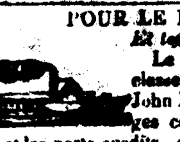

Le bateau à vapeur de première classe TRENTON, capitaine John Hart, commencera ses voyages comme paquebot entre cette ville et les ports susdi's, et partira vendredi prochain, 14 du courant, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
13 déc Rue de la Nlle. Levee, No. 15.

POUR BALTIMORE.

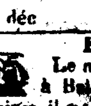

Le magnifique brick CANADA, construit à Baltimore, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, il est commandé par le capt. Knight, partira aujourd'hui 14 du courant, s'adresser au capitaine à bord, ou à HARRISON, BROWN & CO.
14 déc rue Royale, No. 117.

POUR BOSTON.

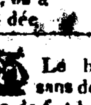

Le brick ACTON, capit. Harris, partira sans délai, et peut prendre de 80 à 100 tonneaux de fret lourd, s'adresser à
13 déc LINCOLN & GREEN.

POUR TAMPICO, (passage seulement.)

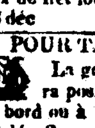

La goëlette ELIZA-THOMAS, partira positivement demain 14 courant. S'adresser à bord ou à
13 déc—2 J. DUFART.

POUR LE HAVRE.

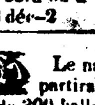

Le navire MARENGO, capit. B. Wood, partira pour ce port, vers le 22 courant. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à bord, ou à A. BELLOC,
12 déc Rue Toulouse, No. 58.

POUR TAMPICO (paquebot.)

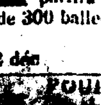

La goëlette, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, toute neuve, MARY & FRANCES, capitaine Sayward, partira sous peu, Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, au-dessous du Ferry, ou à HARRISON, BROWN & Co.
10 déc rue Royale, No. 117

On désire louer une petite maison, de trois chambres, une salle et une belle cour. S'adresser au No. 117, rue Royale. 13 déc.

A LOUER.

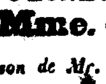

Terrains et cabanes à louer, au faubourg Washington. Ces terrains sont situés près du fleuve et propres à faire le commerce de bois ou le jardinage.
S'adresser à AUGUSTE GOUY & CO.
10 déc Rue Royale, No. 188.

Pensionnat
DE JEUNES DEMOISELLES, *dirigé par*
Mme. et Mlle. Granet.

Maison de Mr. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions:—Le cours d'études est de dix mois, du 1er. novembre au 1er. septembre de chaque année. (L'établissement n'ouvrira cette année que le 15 décembre.) Un exercice général, suivi d'une distribution de prix, terminera le cours d'études, et l'établissement reste fermé du 1er. septembre au 1er. novembre, époque pendant laquelle les maladies engagent la plupart des parens à se retirer à la campagne.

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané des langues et littératures française et anglaise, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, l'astronomie et les différens genres de couture, de broderie, tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Pensionnaires, pour le cours d'études de 10 mois ... $300
Demi-pension, do. do. do. ... $200
Externes, do. do. do. ... $100
Blanchissage et racommodage pour les 10 mois $20

Arts d'Agrément.
Harpe, par quartier ... $30
Piano, do. ... 30
Chant Italien do. ... 30
Dessin, do. ... 20
Danse, do. ... 20

Les lits complets sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées.

Chaque élève apporte en entrant 12 serviettes, un couvert et une timbale d'argent, un couteau de table et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers sont fournis par l'établissement et payés à part.

La pension se paye par 3 mois et d'avance.

Mme. Granet évitera autant que possible les *mémoires* et ne réclamera que des déboursés indispensables.

En fondant un établissement de ce genre, Madame Granet n'ignore pas qu'elle ne peut avoir encore par elle-même aucun titre à la confiance des habitans de la Nlle.-Orléans; étrangère dans cette ville, elle ne peut que s'appuyer des recommandations des personnes de qui elle a l'avantage d'être connue et au nombre desquelles elle s'honore de pouvoir citer:

S. Exc. M. A. B. Roman, gouverneur de la Louisiane, M. et Mme. Mazureau, M. et Mme. Holland, M. et Mme. West, M. et Mme. Pitie, M. et Mme. Boyer, MM. J. F. Canonge, Ed. Forstall, Wm. Nott, Théodore Nicolet, J. Garnier, Quertier & Boutin.

Mme. Granet a été pendant long-temps à la tête d'un établissement de ce genre à Paris, et un séjour de 7 ans qu'elle a fait depuis à Londres, l'a mise également au fait des systèmes d'éducation des deux pays.

Mme. Granet est aidée de ses deux filles, dont l'aînée, élève des meilleurs maîtres de France et d'Angleterre, enseigne le piano, le chant et le dessin.

L'enseignement de la langue et de la littérature française et celui de la langue anglaise sont confiés à des professeurs qui ont exercé avec succès à Londres et à Paris.

La religion, fondement de toute bonne éducation, sera l'objet d'une attention particulière. Un jour par semaine sera consacré à l'instruction religieuse, et les élèves seront conduites à l'église tous les dimanches, lorsque le temps le permettra.

Un médecin sera attaché à l'institution.

Mme. Granet s'engage à se livrer entièrement aux soins et à la surveillance de sa maison, à considérer ses élèves comme ses propres enfans, à leur donner une nourriture à la fois saine et abondante, une éducation solide et morale; en un mot, elle ne perdra jamais de vue la tâche pénible, mais honorable, qu'elle s'impose, et s'efforcera de répondre sous tous les rapports à la confiance des mères de familles.
13 déc—

$20 DE RECOMPENSE.

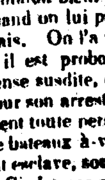

EST parti marron, le 5 de ce mois, l'esclave LINSEY, âgé de 19 à 20 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, peau noire et lisse; il est excellent cordonnier et maçon, et a été employé continuellement à ce dernier métier l'année dernière. Il était vêtu d'un surtout couleur marron, d'un chapeau noir et d'un pantalon bleu. Il est petit-maître et sourit toujours; quand on lui parle, il baisse la tête; il ne parle qu'anglais. On l'a vu à deux lieues au dessous de la ville, et il est probable qu'on l'y tient caché. La récompense susdite, et tous les frais raisonnables seront payés pour son arrestation ou sa mise à la geole. On prévient toute personne (et particulièrement les capitaines de bateaux à-vapeurs et navires) de ne pas recevoir le dit esclave, sous les peines portées par la loi.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 13 déc—3

$5 DE RECOMPENSE.

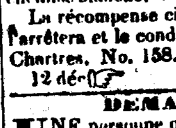

S'est absenté de chez moi il y a environ trois semaines le nègre nommé SAM, âgé d'environ 25 à 26 ans, taille de 5 pieds 5 pouces français, ou environ, ayant une forte cicatrice au front; il était vêtu au moment de son absence, d'un gilet de drap gris, une chemise blanche, et un pantalon de cotonnade.
La récompense ci-dessus seront donnée à celui qui l'arrêtera et le conduira à la geole ou chez moi, rue de Chartres, No. 158.
12 déc DAWAM.

DEMANDE D'EMPLOI.
UNE personne qui peut fournir de bonnes recommandations, qui connait la ville, parle et écrit les langues Française et Anglaise, désirerait trouver de l'emploi comme commis dans une maison de commerce ou dans un magasin de détail. S'adresser par lettre à A. au bureau de cette feuille. 11 déc

LE DR. A. L. KEAGY, *Dentiste,*
DEMEURE rue de Chartres, No. 3, au premier étage, où il exerce sa profession dans toutes ses branches. 27 nov—

VENTES A L'ENCAN!

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu lundi, 17 du courant, à midi, à la Bourse, une MAISON, situé au faubourg Marigny, encoignure des rues d'Amour et Musique, composée de 4 appartemens, tous avec cheminées; une double cuisine, un poulailler, latrines, puits, &c. Le tout est bâti sur un terrain de 60 pieds carrés, mesure française. Conditions, au moment de la vente.
14 déc—3

PAR H. J. DOMINGON.
AUJOURD'HUI, vendredi, 14 du courant, à midi, il sera vendu dans le magasin rue de la Commune, No. 18, 380 bls. maquereaux, Nos. 1 et 2, venant d'arriver de Boston.
Conditions à la vente. 14 déc

PAR ISAAC L. M'COY.
SAMEDI après midi, 15 courant, à 4 heures, sur la Levée, vis à vis, la rue St. Joseph, il sera vendu, environ 35,000 planches à plancheier, en lots convenables pour les acheteurs.
Conditions: 20 jours de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur. 14 déc.

PAR JACOB LEVY.
SAMEDI, 15 du courant, à la Bourse, il sera vendu, l'esclave EMILY, âgée de 30 ans, depuis 10 ans, dans le pays, bonne négresse de champ, très robuste, on garantit que les titres. Conditions: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant W. S. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 14 déc.

PAR T. MOSSY.
VENDREDI, 14 du courant, il sera vendu à 11 heures, au magasin d'encan: 3 balles flanelle rouge, 2 do. blanche, 2 do. kerseys, 10 douz. chemises de flanelle rouge, 50 douz. bas de laine, 50 douz. demi bas do. 13 déc.

PAR H. J. DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves en date de ce jour, il sera vendu Jeudi, 20 du courant, dans son magasin d'encan, rue St. Louis, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier, une quantité de marchandise sèches, soirie, gaze, montres, parfumerie &c.
Conditions: Comptant. 13 déc.

PAR JACOB LEVY.
VENDREDI, 14 du courant, au No. 249, rue de la *Nouvelle-Levée*, il sera vendu à 2 heures de l'après midi, le fond d'une auberge et de buvette, consistant en bois de lits, meubles &c.
Conditions: Comptant, 12 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.
IL sera vendu samedi, 22 courant, à midi, à la bourse, l'esclave Mary Ann, âgée d'environ 20 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison; acclimatée et pleinement garantie.
Conditions: 4 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 12 déc

PAR JACOB LEVY.
IL sera vendu samedi, 15 courant, à midi, à la Bourse, l'esclave Matilda et sa fille Fanny:
Matilda, âgée de 32 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, parlant français et anglais, depuis 5 ans dans le pays. Fanny, sa fille, âgée de 3 ans; toutes deux garanties des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: comptant. Les actes de vente seront *passés par* Wm. Y. Lewis, *notaire public*, aux frais de l'acquéreur. 12 déc

PAR JACOB LEVY.
IL sera vendu mercredi et vendredi de cette semaine, à 10 heures du matin, au magasin No. 20, rue St. Louis, 200 caisses bottes, souliers et brodequins; 100 caisses habillemens faits; 20 balles flannelle; 40 do. toile à chemises; 40 do. toile à draps, 100 caisses chapeaux, &c. Ces marchandises sont en débarquement et conviennent pour l'hyver; elles seront vendues par lots convenables aux acheteurs.
Conditions, à la vente. 11 déc

PAR JOSEPH LE CARPENTIER & CO.
IL sera vendu, le vendredi 14 décembre prochain, à 10 heures et demie du matin, rue March, entre Tchoupitoulas et Religieuses, faubourg de l'Annonciation.—Une quantité de madriers, voliches, planches, lattes, bois de corde &c. Conditions: au moment de la vente. 8 déc—6

PAR F. DUTILLET.
LE 27 décembre courant il sera vendu, à la Bourse Hewlett, *à une heure*,

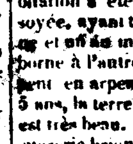

Une HABITATION située dans la Paroisse de Placquemines, à environ trente-trois milles de la N.-Orléans, sur le même bord du fleuve, mesurant 45 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque bout et un au milieu, avec un canal latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés moindres sont d'arpent en arpent. *Cette propriété est en repos depuis 5 ans*, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briquete entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie à peu de frais; maison de maître, hôpital, cases à nègres &c. ayant besoin de réparations.

L'habitation sera d'abord offerte en vente en un seul lot, et si elle n'est pas vendue de cette manière, elle le sera par trois arpents ou plus, à la convenance des acquéreurs.

Conditions de la vente: Un quart à 6 mois, un quart à un an, un quart à deux ans, et un quart à trois ans, en billets endossés, à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les personnes qui désireraient traiter à l'amiable avant le jour de la vente pour une partie ou le tout, peuvent s'adresser à M. F. S. M[illegible], sur les lieux; et en ville à l'éditeur de cette feuille. 7 déc—t.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Lundi, 24 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au domicile de feu Jacob Schrager, rue du Camp, faubourg Ste. Marie, une quantité de meubles, ustenciles de cuisine, outils de charpentier &c. *Plus:* 14 chevaux, 8 tombereaux avec harnais, 2 petites charrettes, une quantité de planches de bois chêne, outils de forgeron, charbon &c., le tout pour compte de la sucession du dit Jacob Schrager.
Conditions: Toute somme au dessous de $150, comptant, au dessus de cette somme à 3 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Par ordre de la Cour.
13 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Mercredi, 26 du courant, à dix heures du matin, il sera vendu au domicile de feu Frédéric Lalande alias De Lalande, rue de Chartres, entre St. Pierre et Toulouse, un assortiment général de peintures, vitres et outils composant la boutique d'un peintre et vitrier. *Plus:* des meubles meublants et autres effets mobiliers: le tout appartenant à la succession du dit Frédéric Lalande alias De Lalande.
Conditions: comptant.
Par ordre de la Cour,
13 déc MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que F. Miellen a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George Fellen, décédé ab. intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
13 déc MARTIN BLACHE, register.

REÇU par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de glaces encadrées, de diverses grandeur; toilettes pour dames, dites dechesses, en acajou; miroirs à barbe, mobiles sur colonne.
Ainsi qu'un grand assortiment général de marchandises de nouveautés, telles que, chapeaux, bonnets en bobinet et en blonde, mérinos en pièce, manteaux en mérinos, fichus, voiles, écharpes, robes mantilles en blonde, robes mousseline brodées, indiennes à très bon marchés, &c. par BRIGOT.
Encoignure Royale et St. Louis.
Nota. On demande une bonne ouvrière en modes pour chapeaux. 11 déc—4

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments*—Samedi, 22 du courant, à midi, il sera vendu au domicile de feu Terence Kernion, au coin des rues Royale et de l'Hôpital, une quantité de meubles meublants et une batterie de cuisine. *Plus:* 3 chevaux, 1 ou 2 charrettes, drays et harnais; le tout appartenant à la succession du dit Terence Kernion.
Conditions: Le mobilier et la batterie de cuisine comptant; et les chevaux, charrettes, drays et harnais à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. Par ordre de la Cour.
12 déc MARTIN BLACHE, rég.

AVIS INTERESSANT.
THEORIE et pratique de trois langues (anglaise, française et espagnole) comprises et facilitées, apprises, en un petit volume, prix $1, chez M. [illegible], rue Royale, No. 127. 1 déc—1m.